

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE TRAVAIL ET DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-  
RIERES ADMINISTRATIVES

96-345 du 29 Juillet 1996  
DECRET N° ~~96-343~~ /MPRE - DGFP - DGCA - SAV.  
portant promotion à trente (30) mois et à  
trois (3) ans au titre de l'année 1991 de  
certains Professeurs de Lycée des cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I des Services  
Sociaux (Enseignement) en Tête: MABIKA  
Bernard.

/ E PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ ISAS

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992;  
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du  
Statut Général de la Fonction Publique;  
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des  
rémunérations des Fonctionnaires;  
(/u le décret n°64/165 du 22 Mai 1964, fixant le Statut commun  
des cadres de l'Enseignement;  
D.G.B. (/u le décret n°65/170/MF - BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avan-  
cement des Fonctionnaires;  
(/u le décret n°67/304/MT.DGT - BE du 30 Septembre 1967, modi-  
fiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secon-  
daire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et  
21 du décret n°64 - 165 du 22 Mai 1964, fixant le Statut commun des  
cadres de l'Enseignement;  
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n°62/196/MF du 5 Juillet 1962, fixant  
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires;  
(/u le décret n°84/769 du 28 Décembre 1984, portant suppression des  
effets financiers à la suite de la titularisation, d'un avancement, d'un  
reclassement, d'une promotion administrative ou de toute autre  
promotion; le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990, portant de local  
D.G.C.F. (/u le décret n°95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n°95/26 du 13 Janvier 1995, portant nomination des Membres  
du Gouvernement, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n°95/27 du 13 Janvier 1995, portant nomination des Minis-  
tres, Délégués, membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°95/32 du 23 Janvier 1995 portant organisation  
des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°96-343 /MPRA - DGFP - DGCA - SAV du 29 Juillet  
1996/ portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1991  
des Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I  
des Services Sociaux (Enseignement) et dressant la liste des Fonction-  
naires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur  
la solde des Fonctionnaires;  
(/u la lettre n°1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement ;

SECRET

ARTICLE 1er. - Sont promus à trente (30) mois et à trois (3) ans aux échelons ci-après, au titre de l'année 1991, les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent ACC = Néant.

AU 2° ECHELON, INDICE 920

- MABIKA (Bernard), p/c du 23 Juin 1992 en service à Brazzaville
- MLETTE née FOCHLIKA Ambroisine, p/c du 13 Février 1992 en service à Dolisie
- NGALI Marcel, p/c du 16 Avril 1992 en service à B/ville
- NSITABA-KOUTETE Jean, p/c du 16 Août 1992 en service à B/ville

AU 3° ECHELON, INDICE 1010

- BOUKAKA Daniel, p/c du 23 Juin 1992 en service à B/ville
- ELINGA (Jean Pierre), p/c du 04 Novembre 1992 en service à Pointe Noire
- FOUFOU Robert, p/c du 03 Avril 1992 en service à B/ville
- SOULOU Justin, p/c du 05 Octobre 1992 en service à B/ville
- TEHOU Jean Pierre, p/c du 07 Octobre 1992 en service à B/ville
- INKARI (Félix), p/c du 10 Décembre 1992 en service à B/ville
- KOSSA Maurice, p/c du 14 Mai 1992 en service à Brazzaville
- LIDOUTA Jean-Marie, p/c du 03 Octobre 1992 en service à Massaka
- LOUALDA née NKCNGONGO MOUTINOU Marianné, p/c du 01 Mai 1992 en service à B/ville
- MABIALA KIMPOLO (Gaspard), p/c du 29 Janvier 1992 en service à Pointe Noire
- MAFINA LAHOUMGOU Emmanuel, p/c du 10 Janvier 1992 en service à B/ville
- MIKEMO née OFOUONENE Jeanne, p/c du 20 Février 1992 en service à B/ville
- JILDALOU François, p/c du 09 Avril 1992 en service à Impfondo
- NGOUNDA Julien, p/c du 03 Juin 1992 en service à B/ville
- HOUNSINGISA-KIMBENGUE (Denise) p/c du 16 Octobre 1992 en service à B/ville
- AMBOSSI Henri Fidèle, p/c du 03 Octobre 1992 en service à B/ville
- DAYINA née DOMAZEDI Philonène, p/c du 25 Mars 1992 en service à B/ville
- OPOUNGOU (Léovic), p/c du 02 Octobre 1992 en service à B/ville
- NGOULOUBI Fulbert, p/c du 01 Janvier 1992 en service à B/ville
- NIKOUNKOU Pierre Raphaël Nadège, p/c du 21 Novembre 1992 en service à B/ville

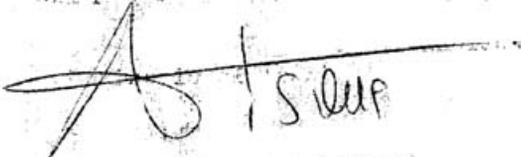
ARTICLE 2° - Conformément aux dispositions du décret n°94/769 du 28 Décembre 1994, susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3° - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Juillet 1996

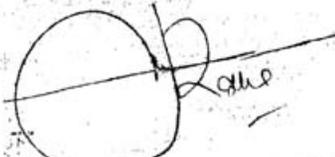
Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,



Professeur Martial IKOUNGA.

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement Technique,



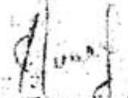
Martial de Paul IKOUNGA ;

AMPLIATIONS ;

JORC ..... 1

  
General Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget et de la coordination des Régies,

  
Luc Daniel Adamo A T E T A .